

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

en vertu de l'article 73 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec)

1. Émetteur assujetti

Gabriel Resources Ltd. (*Gabriel*)
110 Yonge Street, bureau 1501
Toronto (Ontario)
M5C 1T4

Téléphone : (416) 955-9200

2. Date du changement important

Le 12 mai 2004

3. Communiqué de presse

Le communiqué de presse était daté du 12 mai 2004 et a été transmis à la Bourse de Toronto et par l'entremise de divers autres moyens d'information autorisés.

4. Sommaire du changement important

- Le début de la construction de la nouvelle mine à Rosia Montana est prévu au plus tôt au cours du deuxième trimestre de 2006
- La construction de la route d'accès au lieu de la réinstallation de Piatra Alba
- La planification de la construction du lieu de la réinstallation de Alba Iulia est presque complétée

5. Description complète du changement important

Développement du projet Rosia Montana

Aperçu

La phase de mise en valeur et de délivrance de permis du premier projet important de mise en valeur d'une nouvelle mine financé par le secteur privé en Roumanie continue d'exiger plus de temps et d'être plus complexe que l'on ne l'avait prévu. Bien que bien certains aspects de la mise en valeur progressent bien, Gabriel a subi d'importants délais au cours du premier trimestre de 2004 dans la réinstallation et réimplantation du village de Rosia Montana et dans l'amorce tant de la construction des nouveaux sites urbains de Piatra Alba et de Alba Iulia, que de la délivrance des permis environnementaux de la nouvelle mine. Suite à ces délais, Gabriel n'anticipe pas débiter la construction de la nouvelle mine avant le deuxième trimestre de 2006.

Au cours de la dernière année, la Roumanie a mis à jour ses lois et règlements environnementaux et les a harmonisés avec ceux de l'Union Européenne (UE) en vue de son accession à l'UE. Le projet Rosia Montana constituera le premier projet important à être autorisé en vertu de ces nouvelles lois environnementales. Au cours de 2004, la Roumanie tiendra des scrutins locaux pendant l'été et des élections fédérales sont prévues à l'automne.

Nombreuses circonstances hors du contrôle de Gabriel, notamment les délais dans la délivrance de permis et d'autorisations, peuvent potentiellement contribuer à d'autres retards. Gabriel a pour objectif et priorité d'accélérer la cadence de la mise en valeur, lorsque possible, et d'atténuer les retards potentiels.

Réinstallation du village

La clarification du titre d'environ 1 000 emplacements résidentiels et de plus de 1 700 emplacements non résidentiels, qui seront acquis dans le cadre du programme de réinstallation et de réimplantation, continue d'être complexe et d'exiger beaucoup de temps. Toutefois, Gabriel s'attend à ce que cet aspect du programme de réinstallation et de réimplantation soit substantiellement complété d'ici la fin de 2004. À la fin du premier trimestre de 2004, la filiale roumaine à hauteur de 80 % de Gabriel, Rosia Montana Gold Corporation S.A. (RMGC), avait fait l'acquisition d'environ 38 % des tous les emplacements résidentiels nécessaires avant de commencer la construction du nouveau site. L'arpentage d'un peu plus de 95 % des propriétés requises a été complété et les titres de 66 % des propriétés sont maintenant clarifiés.

Au cours du premier trimestre, RMGC a débuté la construction de la route d'accès au lieu de réinstallation de Piatra Alba. Avant d'obtenir les permis nécessaires à la construction du site urbain lui-même, Gabriel doit résoudre certaines questions relatives à la classification des terrains et au zonage sur le site de Piatra Alba. La planification de la construction au second site de Alba Iulia est maintenant complétée. Un appel d'offre visant la première phase de la construction de Alba Iulia, se composant des routes d'accès, des infrastructures et d'un nombre initial de 18 résidences, sera lancé en 2004.

Délivrance des permis environnementaux

Gabriel continue de subir des délais dans la délivrance des autorisations de zonage nécessaires afin de débiter le processus d'étude d'impact environnemental (l'EIE). Lorsque le rapport technique aura été déposé auprès des autorités de réglementation de la Roumanie et que les paramètres de l'EIE auront été confirmés, Gabriel pourra alors soumettre l'EIE aux autorités de réglementation de la Roumanie pour leur examen. Une partie importante de la documentation se rapportant au rapport technique et à l'EIE aura déjà été complétée.

Travaux techniques détaillés

Les travaux techniques détaillés de la nouvelle mine, des améliorations apportées à la conception de l'usine de traitement et des installations de gestion de produits stériles, le processus visant la délivrance de permis environnementaux et des autres permis, de même que la planification des travaux de construction, se poursuivent selon les prévisions.

Mise en valeur du projet Bucium

Étude de champs

RMGC a demandé des soumissions pour de firmes d'experts conseils indépendants en géologie et en exploitation minière afin d'effectuer une évaluation préliminaire (selon la définition qui en est donnée dans la Norme canadienne 43-101) sur les gisements Rodu et Frasin situés dans le projet d'exploration Bucium. L'évaluation préliminaire, que l'on prévoit compléter d'ici la fin de 2004, permettra à Gabriel d'arrêter ses choix dont elle dispose pour mettre en valeur ce projet, présenter une étude économique provisoire et détailler les exigences d'une étude de faisabilité complète sur le projet.

6. Recours à l'article 75(3) de la *Loi sur les valeurs mobilières (Ontario)* ou aux dispositions équivalentes

Sans objet

7. Renseignements omis

Sans objet

8. Membres de la haute direction

Le membre de la haute direction suivant de Gabriel est informé du changement important et peut être rejoint par la Commission à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Frank D. Wheatley
Vice-président et chef du contentieux
110 Yonge Street, bureau 1501
Toronto (Ontario)
M5C 1T4
(416) 955-9200

9. Déclaration du membre de la haute direction

Le texte précédent divulgue avec précision le changement important y étant indiqué.

DATÉ à Toronto (Ontario) le 12 mai 2004.

(signé) *Frank D. Wheatley*

Frank D. Wheatley
Vice-président et chef du contentieux